



SYSTÈME D'INCITATIONS TARIFAIRES DES AÉROPORTS DU MAROC

DU 1^{er} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2025



POLITIQUE D'INCITATIONS TARIFAIRES AÉROPORTUAIRES

■ Les incitations tarifaires aéroportuaires sont présentées comme suit

- Incitation « Grands Comptes » par aéroport
- Incitation « Hub »
- Incitation domestique

■ Objectifs des mesures incitatives

L'ONDA a mis en place des mesures incitatives depuis 2005, elles sont modifiées périodiquement pour accompagner les objectifs de développement du trafic aérien.

➤ Stimuler le développement du trafic aérien international.

➤ Fidéliser les compagnies aériennes présentes au Maroc et stimuler leur croissance.

➤ Renforcer le positionnement de l'Aéroport de Casablanca Mohammed V en tant que hub régional et aéroport de référence.

➤ Encourager le développement des liaisons domestiques.



AEROPORT MOHAMMED V

مطار محمد الخامس

LA MESURE INCITATIVE « GRANDS COMPTES » DE L'AÉROPORT CASABLANCA MOHAMMED V

■ Objectif :

Stimuler la croissance du trafic passagers et du fret au niveau de l'aéroport et récompenser la fidélité des compagnies aériennes

■ Remises

Une compagnie aérienne bénéficie d'une réduction en fonction du nombre total de passagers internationaux transportés (arrivées et départs) durant une année calendaire.

Paliers pour l'aéroport de Casablanca	Taux de remise
Supérieur à 4.000.000 pax	45 %
Entre 3.000.001 et 4.000.000 pax	35 %
Entre 2.000.001 et 3.000.000 pax	25 %
Entre 1.000.001 et 2.000.000 pax	20 %
Entre 500.000 et 1.000.000 pax	15 %

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Fret.

■ Conditions

- La réduction s'applique aux redevances des mouvements internationaux commerciaux opérés par une compagnie aérienne en provenance ou à destination de l'aéroport Casablanca Mohammed V y compris les mouvements tout cargo.
- La réduction ne s'applique pas à la redevance « Passager » relative aux passagers en correspondance bénéficiant de la mesure HUB.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Mars 2025.



المطار
المنارة
مراكش

AEROPORT MARRAKECH MENARA

LA MESURE INCITATIVE « GRANDS COMPTES » DE L'AÉROPORT MARRAKECH MENARA

■ Objectif :

Stimuler la croissance du trafic passagers et du fret au niveau de l'aéroport et récompenser la fidélité des compagnies aériennes

■ Remises

Une compagnie aérienne bénéficie d'une réduction en fonction du nombre total de passagers internationaux transportés (arrivées et départs) durant une année calendaire.

Paliers pour l'aéroport de Marrakech	Taux de remise
Supérieur à 2.000.000 pax	40 %
Entre 1.500.001 et 2.000.000 pax	30 %
Entre 1.000.001 et 1.500.000 pax	15 %
Entre 500.000 et 1.000.000 pax	6 %

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Fret.

■ Conditions

- La réduction s'applique aux redevances des mouvements internationaux commerciaux opérés par une compagnie aérienne en provenance ou à destination de l'aéroport Marrakech Menara y compris les mouvements tout cargo.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Mars 2025.

مطار المسيرة
AEROPORT AL-MASSIRA



LA MESURE INCITATIVE « GRANDS COMPTES » DE L'AÉROPORT AGADIR AL MASSIRA

■ Objectif :

Stimuler la croissance du trafic passagers et du fret au niveau de l'aéroport et récompenser la fidélité des compagnies aériennes

■ Remises

Une compagnie aérienne bénéficie d'une réduction en fonction du nombre total de passagers internationaux transportés (arrivées et départs) durant une année calendaire.

Paliers pour l'aéroport de Agadir	Taux de remise
Supérieur à 400.000 pax	40 %
Entre 300.001 et 400.000 pax	30 %
Entre 200.001 et 300.000 pax	15 %
Entre 100.001 et 200.000 pax	6 %
Entre 50.000 et 100.000 pax	3 %

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Fret.

■ Conditions

- La réduction s'applique aux redevances des mouvements internationaux commerciaux opérés par une compagnie aérienne en provenance ou à destination de l'aéroport Agadir Al Massira y compris les mouvements tout cargo.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Mars 2025.

AEROPORT TANGER IBN BATTOUTA

طار ابن بطوطة



LA MESURE INCITATIVE « GRANDS COMPTES » DE L'AÉROPORT TANGER IBN-BATTOUTA

■ Objectif :

Stimuler la croissance du trafic passagers et du fret au niveau de l'aéroport et récompenser la fidélité des compagnies aériennes

■ Remises

Une compagnie aérienne bénéficie d'une réduction en fonction du nombre total de passagers internationaux transportés (arrivées et départs) durant une année calendaire.

Paliers pour l'aéroport de Tanger	Taux de remise
Supérieur à 300.000 pax	40 %
Entre 250.001 et 300.000 pax	30 %
Entre 200.001 et 250.000 pax	15 %
Entre 150.001 et 200.000 pax	6 %
Entre 100.000 et 150.000 pax	3 %

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Fret.

■ Conditions

- La réduction s'applique aux redevances des mouvements internationaux commerciaux opérés par une compagnie aérienne en provenance ou à destination de l'aéroport Tanger Ibn-Battouta y compris les mouvements tout cargo.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Mars 2025.

مطار كلميم

المطابق



LA MESURE INCITATIVE « GRANDS COMPTES » DES AUTRES AÉROPORTS (HORS CELUI DE RABAT-SALÉ)

■ Objectif :

Stimuler la croissance du trafic passagers et du fret au niveau des aéroports et récompenser la fidélité des compagnies aériennes

■ Remises

Une compagnie aérienne bénéficie d'une réduction en fonction du nombre total de passagers internationaux transportés (arrivées et départs) durant une année calendaire.

Paliers pour les autres aéroports (hors celui de Rabat-Salé)	Taux de remise
Supérieur à 1.000.000 pax	45 %
Entre 500.001 et 1.000.000 pax	35 %
Entre 200.001 et 500.000 pax	25 %
Entre 100.000 et 200.000 pax	20 %

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Fret.

■ Conditions

- La réduction s'applique aux redevances des mouvements internationaux commerciaux opérés par une compagnie aérienne en provenance ou à destination des autres aéroports à l'exception de celui de Rabat-Salé y compris les mouvements tout cargo.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Mars 2025.



F8|F7

LA MESURE INCITATIVE « HUB »

■ Objectif :

Stimuler le trafic en correspondance à l'aéroport Casablanca Mohammed V

■ Remises

La réduction s'applique à tous les passagers en correspondance en fonction du type de correspondance réalisée.

Type de Correspondance	Remise
Domestique - Domestique	100 %
International - Domestique	100 %
Domestique - International	85 %
International - International	85 %

Les remises sont appliquées sur la **redevance** passager.

■ Conditions

- Cette incitation s'applique uniquement à l'Aéroport Casablanca Mohammed V.
- Les mesures d'encouragement du Hub de Casablanca sont applicables aux passagers en correspondance. Un passager en correspondance est un passager qui fait escale à Casablanca avant de se rendre vers une autre destination nationale ou internationale.
- Cette mesure est cumulable avec celle des incitations «grands comptes». Néanmoins, la redevance « Passager » des passagers en correspondance bénéficiant de l'incitation HUB est exclue des remises « grands comptes ».
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Mars 2025.

AEROPORT RABAT SALE



LA MESURE INCITATIVE DOMESTIQUE

■ Objectif :

Stimuler le trafic domestique

■ Remises

La réduction s'applique à tous les vols domestiques dans le territoire marocain.

Remise
100 %

Les remises sont appliquées sur les **redevances** :

- Passager,
- Atterrissage,
- Stationnement,
- Balisage,
- Passerelle et Approche.

■ Conditions

- Cette mesure concerne tous les vols purement domestiques.
- La réduction s'applique sur tous les aéroports du réseau de l'ONDA.
- Toute compagnie aérienne en compte avec l'ONDA remplissant les conditions d'éligibilité pourra bénéficier de cette mesure.
- Cette mesure est en vigueur du 1er Avril 2023 au 31 Mars 2025.

